This document was translated from English by machine and may contain mistakes. The English original is at https://www.novaracg.com/2026/06/14/the-fifth-parameter-issue-007-the-question-of-authority/.

LE CINQUIÈME PARAMÈTRE : Numéro 007 : La Question de l'Autorité

Heather Grizzle · June 14, 2026

Qui décide du moment où les technologies d'accessibilité sont prêtes à être déployées ? Le numéro 007 explore l'autorité, la légitimité, la responsabilité et la gouvernance à l'ère de l'IA.

Accessibilité, expertise et le problème de la légitimité

Chaque époque produit des technologies qui semblent arriver avant les institutions nécessaires pour les encadrer. Les chemins de fer ont transformé les transports avant l'émergence d'une réglementation moderne de la sécurité. La radio a transformé la communication avant que les sociétés n'établissent des normes de licence et de contrôle. Internet a connecté des milliards de personnes bien avant que les gouvernements, les éducateurs et les citoyens ne comprennent à quel point il allait bouleverser la vie publique. L'intelligence artificielle occupe aujourd'hui une position similaire. Ses capacités s'étendent rapidement, ses applications se multiplient chaque jour, et ses défenseurs parlent avec assurance de transformation. Pourtant, sous cet enthousiasme se cache une question plus discrète et plus lourde de conséquences. Qui a l'autorité de décider quand une technologie est prête à devenir partie intégrante des systèmes dont les gens dépendent ?

La question paraît trompeusement simple. Les sociétés modernes sont habituées aux structures d'autorité. Les médecins reçoivent des licences. Les architectes suivent des normes professionnelles. Les fabricants d'aéronefs se soumettent à des processus de certification rigoureux. Les projets d'infrastructure publique font l'objet d'examens et de contrôles. Ces systèmes ne sont pas parfaits, mais ils reflètent un principe largement accepté : lorsque des décisions entraînent des conséquences importantes pour autrui, l'autorité ne doit pas être déterminée uniquement par l'enthousiasme, l'expertise ou la demande du marché. Elle doit s'accompagner de responsabilité. Plus l'impact potentiel est grand, plus le besoin de mécanismes légitimes capables d'évaluer le risque est important.

Les technologies d'accessibilité occupent une position singulière dans ce paysage. Elles sont souvent présentées comme des outils d'autonomisation plutôt que comme des objets soumis à une gouvernance. Leur objectif est de supprimer les obstacles, d'accroître la participation et d'élargir les possibilités. De tels objectifs sont difficiles à contester. Pourtant, les bonnes intentions n'ont jamais éliminé le besoin de contrôle. L'histoire suggère même le contraire. Plus une mission paraît noble, plus il devient facile de négliger les questions portant sur qui détient l'autorité de définir la réussite, d'évaluer la préparation et d'accepter le risque au nom d'autrui.

Cette tension devient particulièrement visible durant les périodes d'innovation technologique. De nouveaux systèmes apparaissent fréquemment avant même que des normes existent pour les évaluer. Les premiers adoptants expérimentent. Les défenseurs vantent les possibilités. Les fournisseurs promeuvent leurs capacités. Les institutions recherchent des gains d'efficacité. Les communautés cherchent l'inclusion. Chaque participant apporte une perspective différente, mais aucun ne détient nécessairement une autorité universellement reconnue pour déterminer quand l'expérimentation doit devenir mise en œuvre. Il en résulte un vide de gouvernance dans lequel les décisions continuent d'être prises malgré l'incertitude quant à qui devrait les prendre.

Ce vide est souvent comblé par la visibilité. Les individus influents acquièrent de l'autorité grâce à leur réputation. Les organisations gagnent en légitimité grâce à la familiarité. Les technologies gagnent en crédibilité grâce à leur adoption. Pourtant, la visibilité n'équivaut pas à la légitimité. L'histoire regorge d'exemples d'idées ayant atteint la popularité avant d'atteindre la fiabilité. Les marchés récompensent l'innovation. Ils ne récompensent pas toujours la prudence. L'enthousiasme public peut accélérer l'adoption, mais l'enthousiasme ne peut remplacer les preuves. Pas plus que l'influence ne peut remplacer la responsabilité.

> La visibilité n'est pas synonyme de légitimité.

L'accessibilité constitue un cas particulièrement difficile, car les conséquences d'un échec sont souvent réparties de manière inégale. Ceux qui décident de déployer une technologie ne sont pas toujours les mêmes que ceux qui en subissent les conséquences en cas d'échec. Un responsable des achats peut approuver un système. Un fournisseur peut le commercialiser. Un public de



conférence peut le célébrer. Pourtant, les risques qui en résultent peuvent finalement retomber sur des personnes qui dépendent de ce système pour l'éducation, l'emploi, les soins de santé, la communication d'urgence ou la participation citoyenne. L'autorité de décider et la responsabilité de vivre avec les conséquences ne se situent pas toujours au même endroit.

Cette réalité soulève des questions dérangeantes. Qui détermine quand une technologie d'accessibilité est suffisamment précise pour un usage public ? Qui établit les niveaux de risque acceptables ? Qui décide quand la transparence est adéquate ? Qui évalue les affirmations concernant l'efficacité ? Dans de nombreux secteurs, de telles questions seraient traitées par des institutions formelles, des normes professionnelles ou des cadres réglementaires. L'innovation en matière d'accessibilité, cependant, opère fréquemment dans un environnement plus fragmenté. Les décisions sont réparties entre fournisseurs, défenseurs, responsables des achats, chercheurs, bailleurs de fonds et organisations communautaires. La responsabilité devient partagée. L'autorité devient diffuse. L'imputabilité devient difficile à localiser.

Le défi ne réside pas dans un manque d'expertise. Les communautés de l'accessibilité possèdent une expertise extraordinaire. Les chercheurs apportent des connaissances techniques. Les praticiens apportent une expérience professionnelle. Les membres des communautés apportent une réalité vécue. Les décideurs politiques apportent une perspective institutionnelle. Le problème est que l'expertise seule ne répond pas à la question de l'autorité. L'expertise explique ce qui peut être fait. L'autorité détermine qui doit décider si cela doit être fait. Confondre ces concepts peut produire des systèmes techniquement impressionnants mais institutionnellement fragiles.

> **L'EXPERTISE ET L'AUTORITÉ NE SONT PAS LA MÊME CHOSE**
>
> L'expertise explique ce qui peut être fait. L'autorité détermine qui doit décider si cela doit être fait.

Cette distinction importe, car l'autorité concerne en définitive la légitimité. L'autorité légitime n'est pas simplement la capacité d'influencer les résultats. C'est la capacité de justifier les décisions auprès de ceux qu'elles affectent. Une structure d'autorité légitime peut expliquer pourquoi des normes existent, comment les risques sont évalués, et quels mécanismes existent pour corriger les erreurs lorsqu'elles se produisent. Elle instaure la confiance non pas parce que les erreurs sont impossibles, mais parce que

l'imputabilité reste visible lorsque des erreurs surviennent. La confiance naît non pas de la perfection, mais de l'intendance.

L'avenir de l'innovation en matière d'accessibilité dépendra non seulement des avancées technologiques, mais aussi des avancées en matière de gouvernance. Les sociétés ont passé des siècles à développer des institutions capables d'évaluer la sécurité, de gérer le risque et d'attribuer les responsabilités. L'intelligence artificielle met aujourd'hui les communautés de l'accessibilité au défi de se demander si des structures comparables sont nécessaires pour des technologies qui médiatisent de plus en plus la communication, la participation et l'accès. La question n'est plus de savoir si l'innovation va se poursuivre. Elle le fera. La question est de savoir si l'autorité se développera parallèlement.

La question de gouvernance la plus importante de la décennie à venir pourrait donc avoir peu à voir avec les algorithmes, les ensembles de données ou les indicateurs de performance. Elle pourrait plutôt concerner un problème bien plus ancien. Avant qu'une société puisse décider si une technologie est digne de confiance, elle doit d'abord déterminer qui détient l'autorité de porter ce jugement. Tant que cette question ne sera pas résolue, les débats sur l'innovation resteront incomplets. Nous continuerons à nous demander si les technologies fonctionnent, tout en négligeant de demander qui a décidé que fonctionner suffisait.

> **TIPS**
>
> Know something about a sign language AI system that the public should know? Send it to tips@novaracg.com. Every tip is read by me and kept confidential. If you work in the UK, writing to us is not by itself a protected disclosure under the Public Interest Disclosure Act 1998, so before you share employer information, check your options with Protect (protect-advice.org.uk), the free whistleblowing advice line.

Comment citer

Grizzle, H. M. (2026, June 14). LE CINQUIÈME PARAMÈTRE : Numéro 007 : La Question de l'Autorité. Novara Consulting Group. https://www.novaracg.com/fr/2026/06/14/the-fifth-parameter-issue-007-the-question-of-authority/